

Informations communales relatives à la réunion du Conseil municipal du 25 janvier 2019

1. Urbanisme

Déclarations préalables :

Mme LOCATELLI Sophie	Ouverture d'une fenêtre	42 Grande rue
M. ZWIBEL Bernard	Réfection de la toiture de la tour carrée	1 rue du Château
M. et Mme VOUAUX Jean-Christophe	Véranda et piscine	19 rue Tavernier

Répartition des dépenses du service « autorisation du droit des sols » :

Les dossiers de demande de permis de construire, de déclaration préalable et de certificat d'urbanisme, étaient instruits gratuitement par la Direction Départementale des Territoires.

Cette tâche a été transférée par l'Etat à la Communauté de Communes, qui a dû créer deux postes de travail.

Ces coûts supplémentaires sont répartis sur l'ensemble des communes au prorata du nombre de dossiers.

Notre commune doit acquitter la somme de 3 018,05 € pour les dossiers traités en 2018.

Rue Tavernier :

Le Conseil municipal décide de déposer un nouveau dossier de demande de subvention à la Préfecture pour les travaux d'extension de la rue au niveau du lotissement de Thurey. Le premier dossier n'avait pas fait l'objet d'une suite favorable. Le coût des travaux s'élève à 29 941,20 € TTC.

2. Bâtiments communaux

Projet d'une salle multi-activités :

L'appel d'offres pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage est déposé sur une plateforme de marchés publics.

Clôture des offres fixée au 16 février 2019.

Date d'ouverture des plis : mardi 19 février à 9h30 (à confirmer).

3. Forêt

Les 95 demandes d'affouage ont été satisfaites, le Conseil municipal décide de céder le reste des bois à l'entreprise Gérard Merialdo au prix de 6 € le stère.

4. Défibrillateurs

Le Conseil municipal décide d'acquérir deux armoires adaptées pour l'installation extérieure des deux appareils loués par la commune. Un sera installé devant l'agence postale et le second vers les vestiaires du foot. Le montant de cette acquisition est de 1 188 € TTC.

A la demande de certains conseillers municipaux, il est envisagé d'organiser de nouvelles formations à l'utilisation du matériel et aux premiers secours. Une demande sera faite auprès du centre de première intervention de Bouclans.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès maintenant en mairie (cette formation concerne aussi les personnes ayant déjà participé).

5. Assainissement

La loi NOTRe oblige les Communautés de Communes à prendre les compétences eau potable et assainissement au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 modifie cette disposition en accordant une possibilité de report jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

Pour cela, au moins 25% des communes de la Communauté de Communes représentant 20% de la population doit se prononcer contre ce transfert et ce avant le 1^{er} juillet 2019.

Le dossier a été présenté au Conseil municipal par le Maire, la décision sera prise dans les mois qui suivent, un temps de réflexion semble nécessaire.

6. Recensement des bâtiments menaçant ruine

A la demande de Monsieur le Préfet, le Maire, dans le cadre de sa compétence en matière de pouvoir de police spécial des immeubles menaçant ruine, doit recenser ceux-ci avant le 15 février 2019.

7. Informations diverses

➤ Aménagement du sentier dit d'Étalans : une partie du sentier a été dégagé par M. Noël Mathey permettant la liaison au circuit balisé de la Côte d'Anroz. Ce sentier traverse une parcelle louée à un agriculteur, deux portiques sont nécessaires pour faciliter le franchissement des clôtures. Le Conseil municipal valide la fourniture et la mise en place de ces portiques.

➤ Dates à retenir :

8 février 2019	Soirée belote organisée par l'ES Naisey (à partir de 19h30 salle Parisse)
9 février 2019	Soirée Blind Test organisé par l'APEN et le périscolaire (à partir de 19h salle Parisse)
26 février 2019	Cinéma « Miraï, ma petite sœur » (film d'animation) à 20h00 salle Charles Parisse
28 février 2019	Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h00

Grand débat national

Les personnes qui le souhaitent, peuvent déposer leurs doléances, sur papier libre, en mairie jusqu'au 15 mars 2019.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi valant Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs, un registre de concertation du public est disponible en mairie afin d'y recueillir vos remarques et avis.